

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de sécurité incendie / Bureau de la résilience municipale	<b>No SD</b> SD-2024-1905						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver la mise à jour du plan municipal de sécurité civile							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-05-01 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-05-07								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2010-09-15</td> <td>CE-2010-6432</td> <td>DÉPÔT - PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LAVAL</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u>            Le Comité exécutif reçoit le plan de sécurité civile de Laval et le dépose aux archives pour référence. Voir CHEMISE P1 pour le Plan de sécurité civile de Laval.</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2010-09-15	CE-2010-6432	DÉPÔT - PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2010-09-15	CE-2010-6432	DÉPÔT - PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LAVAL						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>En novembre 2019, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a mis en vigueur son Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, en lien avec l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile. Suivant la mise en vigueur de ce règlement, les municipalités locales doivent adopter par résolution un Plan municipal de sécurité civile (PMSC).</p> <p>Depuis ce, la Ville de Laval a mis en place le Bureau de la résilience municipale (BRM) qui a notamment pour mandat la gestion de la sécurité civile sur le territoire lavallois. Dans le cadre de ce mandat, le BRM a revu et modernisé la structure de sécurité civile, en collaboration avec les parties prenantes. Cette structure reflète maintenant les meilleures pratiques dans le domaine.</p> <p>Le Plan de sécurité civile de Laval actuel datant de 2010, ce dernier nécessitait une révision profonde afin de refléter les changements qu'a effectués le BRM. Par le fait même, le BRM a donc revu l'entièreté du plan élaboré en 2010.</p> <p>Ce nouveau PMSC de 2024 est maintenant conforme aux meilleures pratiques liées à la sécurité civile et répond aux exigences du MSP. Ce plan doit être adopté par résolution par le conseil et cette résolution doit être transmise au MSP. La Ville de Laval a jusqu'au 28 mai 2024 pour déposer le PMSC.</p>								
<b>IMPACTS MAJEURS</b> La Ville de Laval a jusqu'au 28 mai 2024 pour déposer le Plan municipal de sécurité.								
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CADRE NORMATIF</b> Loi sur la sécurité civile (Chapitre S-2.3), et le règlement qui se rattache à l'article 194 de la loi : Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (chapitre S-2.3, r.3)								
<b>REMARQUE(S)</b>								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de sécurité incendie / Bureau de la résilience municipale	<b>No SD</b> SD-2024-1905
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  Recommander au conseil d'approuver la mise à jour du plan municipal de sécurité civile 2024		